



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Coteaux et Vallées des Luy's

Pièce 4.2 : Règlement graphique

Juin 2025

Echelle 1/5 000

4 36 2456



ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 46 23 50 - fax : 05 59 64 30 24
www.arteligroup.com

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
Ca5-01	Aménagement d'un parking	Commune de Castel-Sarrazin

Zonage

- UA : Zone urbaine de bourg ancien dense
- UB : Zone urbaine de densité moyenne
- UC : Zone urbaine de densité moyenne à peu dense
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- UZ : Zone urbaine à vocation principale d'activités mixtes
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle avec préservation des continuités écologiques
- Na : Secteur dédié aux activités économiques (artisanales et commerciales, ...) isolées
- Neq : Zone naturelle dédiée au centre équestre
- Nh : Secteur de quartiers isolés à vocation principale d'habitation
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nt1 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique (camping...)
- Nt2 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique (gîte)
- Nzh : Zone humide
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers

Prescriptions

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-38, 3° du CU
- Eléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Eléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Linéaire boisé identifié au titre du L.151-23 du CU
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Aléas ruissellement

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible

Emprise des zones inondables (étude hydraulique des Luy's ainsi que secteurs concernés par l'atlas des zones inondables)

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible
- Aléa indéterminé (Atlas des zones inondables)
- Isocotes 100ans

Informations

- Canalisation de transport de gaz et bande d'effort SUP associée

